



IDE CHU non titulaire en arrêt travail et maladie professionnelle

Par **moukinou**, le **24/07/2013** à **11:55**

Bonjour,

Je suis infirmière en poste au CHU depuis juillet 2010, stagiaire depuis le 01/12/2010, non titularisée du fait d'un arrêt de travail depuis septembre 2012 pour interventions chirurgicales des épaules; je suis reconnue maladie professionnelle pour les 2 épaules depuis mars 2011. Je souhaiterais savoir quels sont les risques du fait que je ne suis pas titularisée, est ce que je risque d'être licenciée? Pour l'instant aucun poste n'est disponible dans le cadre d'un reclassement. Les médecins du travail m'ont conseillé d'envisager une reconversion professionnelle.
Merci de votre réponse.

Par **P.M.**, le **24/07/2013** à **15:36**

Bonjour,

Il semblerait que vous soyez sous contrat de droit public, dans ce cas, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...